

# LE FOREM RECRUTE

## Des Formateurs – Formatrices en maraîchage

**Constitution d'une réserve pour toute la Région wallonne** en vue de proposer des contrats de remplacement, à durée déterminée ou indéterminée. Un poste est directement disponible à Frasnes-lez-Anvaing

**Date limite pour postuler : 26/08/2024**

**Conditions d'accès** : 3 ans à 6 ans en fonction du diplôme

**Barème** : régime privé échelle 01 - 4.449,15 € mensuel brut (pas de prise en compte d'ancienneté possible)

### Votre mission

- vous êtes en charge de la formation des stagiaires aux techniques et aux comportements liés à la pratique du métier en milieu professionnel ;
- vous participez à l'encadrement et au suivi des stagiaires en situation de formation dont vous favorisez la progression en vue de leur insertion sur le marché de l'emploi ;
- vous veillez à l'adéquation de la formation et des exigences aux évolutions du métier.

### Activités

- vous formez des stagiaires en recourant à diverses méthodes pédagogiques (formation collective en « présentiel », autoformation accompagnée, formation alternée, formation à distance, etc.) ;
- vous participez à l'analyse des demandes de formation, aidez les demandeurs d'emploi dans l'élaboration d'un projet de formation et les accompagnez dans leurs démarches d'insertion ;
- vous assurez le suivi des stagiaires en entreprise et les informez sur les conditions d'exercice du métier ;
- vous organisez des épreuves de certification des stagiaires ;
- vous évaluez les formations tant au niveau technique que pédagogique ;
- vous mettez au point et collaborez à l'élaboration de nouveaux programmes et supports de formation.

### Votre profil

- vous disposez d'une expérience professionnelle utile en lien avec la spécialité. La durée de l'expérience requise dépend du niveau du diplôme/certificat ;
- vous accompagnez, motivez et soutenez les stagiaires dans leurs acquisitions, vous transmettez votre savoir-faire et vous servez de modèle ;
- vous entretenez des relations constructives et développez votre réseau professionnel ;
- vous vous impliquez et démontrez de l'ambition afin de générer des résultats et vous assumez la responsabilité des actions entreprises ;
- vous êtes souple face au changement
- vous pourriez être amené·e à vous déplacer sur l'ensemble de la Wallonie.

### Procédure de sélection

Une présélection sera faite sur base des dossiers de candidatures. Des épreuves éliminatoires de sélection seront ensuite organisées.

L'ensemble des épreuves porte sur l'évaluation :

- des connaissances et compétences techniques ;
- du potentiel pédagogique ;
- de l'adéquation du profil à la fonction.

*L'Office se réserve le droit de scinder, regrouper ou supprimer, d'ajouter l'une ou l'autre épreuve.*

**La 1ère épreuve est prévue entre le 23 septembre et le 04 octobre 2024**

### Infos sur les liens suivants :

- [Comment postuler valablement](#)
- [Ce que le Forem offre en tant qu'employeur](#)

### Votre contact :

selection.recrutement@forem.be  
[objet de mail : 108865].

## Annexe 1 : Expériences professionnelles utiles

L'expérience professionnelle utile dont il est fait mention se réfère à **une expérience professionnelle en entreprise privée et/ou publique dans une fonction** :

- **en lien avec les métiers du maraîchage, de la jardinerie, de l'horticulture, de la floriculture ;**
- **et/ou une pratique professionnelle de formateur ou d'enseignant dans la discipline visée ;**

En ce qui concerne cette expérience professionnelle, ne sont pas pris en considération dans le calcul de la durée de l'expérience :

- les stages réalisés durant les études ;
- les expériences sous contrat d'apprentissage ;
- les expériences sous contrat d'étudiant ;
- les expériences sous contrat « Plan Formation Insertion » pour la partie relative à la formation proprement dite (par contre les activités couvertes par un contrat de travail à l'issue de la formation sont prises en considération) ;
- les activités bénévoles.

L'expérience requise est calculée sur base de la durée d'occupation professionnelle indépendamment du régime horaire.

La comptabilisation de l'expérience est arrêtée au 31/08/2024.

L'expérience professionnelle à faire valoir doit être mentionnée dans l'onglet « expériences professionnelles ». Elle devra être prouvée à notre demande au moyen d'attestations valables. Une information complémentaire sur les documents à fournir pour justifier des expériences prises en compte vous parviendra en temps utile.

## Annexe 2 : Connaissances et Compétences techniques

### Compétences techniques

- vous réalisez les semis et mise en culture des légumes ;
- vous entretenez les cultures sous abris ;
- vous réalisez des planches de culture ;
- vous réalisez les travaux de préparation des sols ;
- vous réalisez les apports en fertilisants et/ou amendements ;
- vous réalisez les aménagements d'irrigation des cultures ;
- vous réalisez les travaux de repiquage ;
- vous réalisez les traitements phytopharmaceutiques ;
- vous réalisez les désherbages mécaniques et manuels des cultures ;
- vous réalisez un plan de culture ;
- vous assurez le montage et démontage des abris de culture ;
- vous réalisez la culture de petits fruits (fraises, framboises, cassis, ...)
- vous maîtrisez la langue française orale et écrite.

### Connaissances

- la botanique se rapportant au maraîchage ;
- les principes de pédologie ;
- les techniques de plantation et de semis en maraîchage ;
- les ennemis des cultures et des plantations ;
- les fertilisants et les amendements ;
- les traitements phytopharmaceutiques ;
- les techniques de culture sur planches ;
- les machines et outils du maraîcher ;
- la sécurité et l'hygiène ;
- le principe de certification « Bio » ;
- les logiciels de bureautique courants, de l'environnement Windows et de la messagerie électronique.